

	<p>Comité international de recherches scientifiques sur les origines et la validité de <i>Pontificalis Romani</i> International Committee for Scientific Research about the Genesis and the Validity of <i>Pontificalis Romani</i> Internationales Komitee für wissenschaftliche Forschungen über die Ursprünge und Gültigkeit des <i>Pontificalis Romani</i> Международный Комитет за научные Исследования по поводу Происхождения и Действительности <i>Pontificalis Romani</i> Comitato internazionale di ricerche scientifiche sulle origini e la validità <i>Pontificalis Romani</i> Grupo internacional de investigaciones científicas sobre los orígenes y la validez del <i>Pontificalis Romani</i></p>
<p style="text-align: center;">Communiqué Le Dr Denoyelle dénonce le retard des théologiens et des liturgistes sur les universitaires : Le nouveau rite épiscopal devient la « risée des savants »</p>	

Nous publions ci-dessous un article du Docteur Denoyelle qui souligne combien la base du nouveau rite de consécration épiscopale est devenu la « **risée des savants** »¹ :

« De même, on ne parviendra pas à convaincre les universitaires sérieux et qualifiés en Histoire du bien-fondé de cette espèce d'apologie pour l'acceptation de laquelle il faudrait éteindre son intelligence en même temps que sa lampe et dire bêtement "amen" à ce qui constitue objectivement, incontestablement, scientifiquement une tromperie à l'échelle mondiale ».

Nous nous réjouissons de cette prise de conscience qui consiste tout simplement à relayer à destination du monde ecclésiastique **ce que les milieux universitaires sérieux et compétents ont réglé définitivement depuis 1975**, date de la soutenance de la thèse de doctorat de Jean Magne à la Sorbonne devant le Professeur Henri-Irénée Marrou, thèse qui fait désormais autorité dans le monde des spécialistes internationaux de la paléographie et de la pseudépigraphe, et qui, à leurs yeux, a clos définitivement la question scientifique du statut de la prétendue *Tradition apostolique*, fallacieusement attribuée à *Hippolyte de Rome*.

Comité international Rore Sanctifica

Les nouveaux rites sont-ils donc à considérer comme "tabous", et exempts de toute critique ?

Le "*Motu Proprio*" de Benoît XVI déclarant que la liturgie traditionnelle n'avait jamais été abrogée et ne devrait donc plus faire l'objet de tracasseries pour en bénéficier, comme ce fut jusqu'ici le cas depuis l'introduction du "*Novus Ordo Missae*" de Paul VI, attribue néanmoins à celui-ci le qualificatif de "**forme ordinaire**" de la liturgie romaine.

S'il faut évaluer positivement cet acte marquant de l'estime pour ceux qui ont lutté en vue du maintien de la liturgie traditionnelle, cependant la question posée dans le titre de ce bref article ne peut raisonnablement pas être écartée d'un revers de main dans la liasse consécutive au document du 7 juillet 2007.

La réforme liturgique se prévalant du concile Vatican II avait élaboré de nouveaux textes liturgiques pour les Ordres et la Messe.

¹ Selon l'expression même utilisée à ce propos par le Père Louis Bouyer dans sa lettre du lundi 14 mars 1966 au Groupe XX de Lécuyer-DomBotte du *Consilium* de Bugnini. -MontiniPaulVI :
Cf. http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE_Communique-2007-05-05_Lettre_de_Bouyer.pdf

On s'est épuisé à discuter sur leur "*rectitude doctrinale*" et il est à prévoir qu'il y aura encore des apologistes pour exalter leur "*valeur*" et leur "*sainteté*". Mais qu'en est-il du point de vue historique ?

Les théologiens et les liturgistes ont grand tort de se croire autosuffisants en vertu de leur "*science*" (et souvent, tout bonnement, de leur passion d'avoir raison) pour l'examen des questions évoquées.

En effet, l'examen serein et scientifique de ces textes révèle autre chose que la prose apologétique de certains membres du clergé. **Le monde académique est au courant depuis plus d'un quart de siècle déjà.** Les théologiens et les liturgistes ont décidément un fameux retard à rattraper !

Voici les principaux éléments de la démonstration qu'en donne Jean Magne, élève diplômé de l'École Pratique des Hautes Études, Docteur en Sciences des Religions (Patristique). Il est collaborateur technique de l'Enseignement Supérieur à l'Institut d'Études Sémitiques du Collège de France et a obtenu son doctorat en 1975 à la Sorbonne sous l'autorité du Professeur Henri-Irenée Marrou.

Il faut savoir que, lors d'un colloque scientifique tenu à Oxford en 1967, Jean Magne s'était opposé publiquement aux prétentions de Dom Botte, le responsable officiel de la réforme des rites des sacres et ordinations. Ce dernier était considéré alors comme le spécialiste qui présentait la prétendue "*Tradition apostolique*" comme l'antique tradition liturgique, censément commune aux patriarcats de Rome, d'Antioche et d'Alexandrie au cours du III^{ème} siècle.

Par la suite Jean Magne a pu fournir, dans sa thèse de doctorat, la démonstration scientifique rigoureuse de l'imposture introduite par le luthérien Schwartz en 1910 et par le bénédictin anglican Connolly en 1917, personnages auxquels Dom Botte avait allègrement emboîté le pas.

Ces travaux capitaux de Jean Magne, qui font depuis lors autorité auprès de la communauté internationale des spécialistes de la paléographie religieuse, font apparaître l'énorme aberration de Paul VI, ayant engagé la future consécration de tous les évêques de rite latin de l'Église depuis 1969 sur un texte artificiel, entièrement "*reconstitué*" par Dom Botte, texte qu'il a donc présenté erronément dans sa constitution "*Pontificalis romani*" du 18 juin 1968 (par laquelle il promulguait les nouveaux rites latins des sacres et des ordinations) **comme constituant un document antique, attribué (faussement) à Hippolyte de Rome**, et qu'il a ainsi présenté fallacieusement comme la tradition liturgique romaine du III^{ème} siècle, à partir de fragments en fait issus de la littérature pseudo-épigraphique alexandrine.

Il n'existe aucun élément de preuve ni aucun indice que ce texte "*reconstitué*", aux origines obscures, ait pu servir un jour réellement pour une consécration épiscopale (ou pour une ordination sacerdotale) au sein de l'Église catholique dans l'antiquité chrétienne en Occident ou en Orient.

Ainsi qu'il ressort des conclusions de Jean Magne, Hippolyte n'a pas écrit une "*Tradition apostolique*" mais une Tradition apostolique sur les charismes, qu'un premier compilateur a fusionnée, par un prologue, une transition et un épilogue, avec lesdits "*Canons ou Statuts des saints Apôtres*", qu'un compilateur du recueil a fait précéder d'une prétendue *Ordonnance Apostolique*, qu'un glossateur a glosée dans ses "*Constitutions apostoliques*", mais que l'éditeur ou le copiste des exemplaires grecs d'où dépendent les traductions et adaptations qui nous sont parvenues, a cependant **éliminées comme un corps étranger à la législation canonique ou liturgique. - Et pour cause !**

Il faut en effet savoir que lesdites "*Constitutions apostoliques*" avaient été condamnées en 494 par le pape Saint Gélase I comme apocryphes et en 692 par le concile de Constantinople "in Trullo" comme entachées d'hérésie.

Pas étonnant, dès lors, que les Orthodoxes, sensibles à ce qui touche aux traditions, aient parlé naguère du "*Novus Ordo Missae*" de Paul VI comme d'un "*bricolage moderne des hérétiques romains*" (sic).

En montrant l'inanité de l'association du texte "*reconstitué*" de Dom Botte (la prétendue "*Tradition apostolique*") à ce qui était censé représenter Hippolyte de Rome (lequel avait été schismatique pendant toute une période de sa vie [de 222 à 235] comme antipape s'étant opposé avec violence au pape Saint Callixte I, notamment), Jean Magne réduit par la même occasion à néant les fondements du "*Novus Ordo Missae*" (le plus nettement pour ladite prière eucharistique n°2) promulgué par le même Paul VI en 1969.

Ces travaux académiques ruinent donc les bases prétendument historiques qu'avancait la réforme liturgique postconciliaire sur deux points essentiels (à savoir le Sacrement de l'Ordre et la Sainte Messe).

Quant aux autres "prières eucharistiques", ce sont des productions de la "créativité" à laquelle le concile Vatican II avait donné lieu, mais une créativité pas tellement originale que ça, puisque plusieurs éléments y ont été **repris tantôt aux "*fragmenta ariana*" (fragments de la liturgie des Ariens, 4ème siècle), tantôt au rite de la "*Holy Communion*" du réformateur et évêque schismatique anglais Thomas Cranmer (16ème siècle),** entre autres...

Dès lors, on ne s'en rend sans doute pas compte, mais on aura vraiment très difficile à pouvoir convaincre ces chers frères séparés Orthodoxes de ce que le nouveau rite de la Messe romaine ferait incontestablement preuve de "*rectitude doctrinale*" ou serait même "*valable et saint*" au point de pouvoir servir convenablement comme "*forme ordinaire*" (sic) du culte chrétien à Rome et ailleurs dans l'Église de rite latin !

De même, on ne parviendra pas à convaincre les universitaires sérieux et qualifiés en Histoire du bien-fondé de cette espèce d'apologie pour l'acceptation de laquelle il faudrait éteindre son intelligence en même temps que sa lampe et dire bêtement "amen" à ce qui constitue objectivement, incontestablement, scientifiquement une tromperie à l'échelle mondiale pour laquelle aucun prêtre, aucun évêque, aucun successeur de Pierre n'a reçu mandat du Christ.

D'ailleurs, la constitution sur la liturgie de Vatican II avait spécifié (§ 23) : "*On ne fera des innovations que si l'utilité de l'Église les exige vraiment et certainement, et après s'être bien assuré de ce que les formes nouvelles sortent des formes déjà existantes par un développement en quelque sorte organique.*"

À qui donc fera-t-on croire que les nouveaux rites, repris en bonne partie aux élucubrations d'hérétiques et de schismatiques du passé, sortent des formes rituelles traditionnelles *par un développement en quelque sorte organique*, et que l'utilité de l'Église *les exige vraiment et certainement* ?

Disons *merci* de rendre (en partie) justice à la liturgie traditionnelle, mais pour le reste il y a lieu de dire : *non possumus*.

Dr. Alfred Denoyelle,

Docteur en Histoire.

Texte téléchargeable depuis <http://users.skynet.be/histcult/Subversion%20liturgique.htm>

**Fin du communiqué du 29 décembre 2007 du Comité international Rore Sanctifica
Ce communiqué peut être téléchargé depuis le site <http://www.rore-sanctifica.org>**